

Gérer au mieux les relations avec l'inspection du travail



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre le rôle de l'inspecteur du travail
- Connaître les pouvoirs de l'inspecteur du travail
- Savoir adopter la bonne conduite



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

Gérer au mieux les relations avec l'inspection du travail



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

COMPRENDRE LE ROLE DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

- ↘ Garant du respect du droit du travail (en particulier les règles relatives à la santé et la sécurité)
- ↘ Acteur du dialogue social
- ↘ Arbitre et conciliateur
- ↘ Interlocuteur privilégié des instances représentatives du personnel

CONNAITRE SES POUVOIRS

- ↘ Un vaste pouvoir d'investigation (droit d'accès, de communication, d'enquête, de prélèvement...)
- ↘ Les mises en demeure après observations
- ↘ Des pouvoirs de contrôle et de sanction

LA BONNE CONDUITE A ADOPTER

- ↘ Avoir une bonne organisation interne quant à la tenue des registres, des documents et des affiches
- ↘ Identifier les zones de risques dans l'entreprise
- ↘ Etablir un dialogue constructif avec l'inspecteur du travail
- ↘ Eviter le délit d'obstacle à contrôle